
**Nombre de membres
en exercice:** 9

Séance du lundi 09 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents: Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Représentés:

Excuses: Geneviève FOUCONNIER

Absents:

Secrétaire de séance: Christian CASSAGNE

Objet: Délibération demande de subventions pour le projet d'accessibilité du cimetière programmé pour 2020 (1ère tranche de travaux).

Le maire expose à l'assemblée ce projet d'accessibilité du cimetière. Une réflexion pour répondre à des problématiques environnementales.

D'une part, aménager les allées du cimetière pour un meilleur accès à tous et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite et d'autre part, réduire les pesticides par un désherbage alternatif (thermique, mécanique ou manuel).

Il propose un revêtement de type enrobé ou goudronné sur les allées principales qui ne laissent pousser aucun végétal et amène une plus-value esthétique.

Sur interpellation de Christian CASSAGNE : Avec le temps ce type de revêtement nécessitera un désherbage manuel au niveau des bordures. Oui, c'est vrai, répond le maire.

Enfin, la mise en place de gravillons sur les allées secondaires, entre les concessions.

Seulement voilà, les trois prestataires sollicités pour les devis des travaux n'ont pas répondu, excepté la SARL CMTP qui vient de faire parvenir son devis (avec 2 variantes) à 20 heures ce soir, qui ne nous laisse pas le temps nécessaire de l'étudier.

Ce projet serait subventionné à hauteur de 40% par l'état et le département.

Etude du devis :

De prime abord, eu égard à la surface à aménager (260m² d'allées) le montant du devis dépasse abondamment nos prévisions (de 15 550€ pour un tri-couche à émulsion et gravillonnage à 21 925€ HT pour un enrobé à chaud).

Sur interpellation de plusieurs conseillers :

Ne serait-il pas plus judicieux de trouver une solution d'accès mieux adaptée et à moindre coût. Oui répond le maire.

Aussi, **Eric LAMBERT** propose des alés alvéolés pour stabiliser le gravier et rendre les allées carrossables, puis ensemercer de la pelouse. Une solution "zéro phyto" qui va dans le sens de la loi Labbé dont les cimetières ne feront donc pas exception à la règle, mais qui va nécessiter plus de main-d'œuvre et de nouveaux équipements (désherbeur thermique à air chaud pour un prix d'environ 2 000€).

Cette idée avait déjà fait l'objet de débats à la dernière réunion et semblait correspondre aux attentes du conseil... Pourquoi pas !

En substance, une remarque est partagée par d'autres qui préfèrent rester les "pieds au sec" notamment l'hiver où les allées éherbées n'offrent pas cette garantie !

Conclusion : A l'unanimité, le projet à l'ordre du jour est gardé sous le coude, sans être définitivement enterré, mais une chose est sûre, c'est que sous peu, il faudra définir une ligne de conduite pour circonscrire le dossier d'accès au cimetière.

Programme voirie 2020 : A l'unanimité, il est conservé et entériné les travaux de chaussée et revêtement bi-couche du chemin rural de Millade et partie de la voie communale de Saint-André, objet des devis établis en 2019 pour un montant de 5 106€ HT. Ce montant pourrait être actualisé en 2020 si la somme globale des travaux de voirie regroupant les communes membres du syndicat dépasse l'enveloppe prévue (167 000€).

Désordre revêtement salle secrétariat :

Le maire explique que des prélèvements du taux d'humidité sont effectués tous les mois et que manifestement, la ventilation du vide sanitaire (travaux de forage effectués le 06 août 2019) semble produire

ses effets. Les relevés montrent une évolution positive du taux d'humidité côté midi, excepté les mesures côté Est et intérieur qui n'évoluent pas ou peu, mais qui restent à un degré moindre. Une réunion de concertation est programmée jeudi 12 décembre 2020 à 14 heures à la mairie avec l'architecte et Monsieur LAPEZE. Une solution à l'amiable devrait être trouvée pour réparer le sol. Dans le cas contraire, le maire envisagerait l'ouverture d'un dossier "dommage-ouvrage".

Révisions des listes électorales :

Le maire a procédé à la radiation de six électeurs qui ont quitté définitivement la commune, qui ne sont plus propriétaires de biens et d'autres qui se sont radiés d'initiative.

La commission présidée par Laurence MASSEY examinera prochainement ces radiations.

Avancement projet WIFI4EU :

Un audit a été effectué par CITYPASSENGER.COM qui travaille sur le devis définitif.

Une deuxième offre du prestataire DECIMALE.NET est en cours de devis.

Cérémonie de Noël et Voeux 2020:

La date est prévue le samedi 11 janvier 2020 à compter de 16 heures. Les invitations ont été éditées par le maire et parviendront ultérieurement. L'organisation reste identique aux années précédentes.

Quinze enfants sont éligibles aux bons d'achats chez Joué-club et quatorze familles aux colis gourmands.

Réunions divers syndicats : Eric CERRETTO sur la voirie et le maire sur le Comité de Pilotage de la Maison des Services au Public labellisée en Maison France Services.

Le maire : Une chose est sûre c'est que la dématérialisation des actes administratifs qui présente de nombreux avantages, et les transferts de charges et compétences obligatoires, fracturera davantage nos petites mairies qui étaient par excellence le premier lien social, mais qui vont devenir perfidement un désert d'ici peu...C'est une réalité.

Renouvellement du contrat de travail de Xavier LABAT, employé communal:

Même s'il s'agit d'une compétence exclusive, le maire tient à informer l'assemblée que le contrat sera renouvelé au 1er janvier 2020, mais que le tableau des emplois sera modifié. En effet, Xavier LABAT travaillera 8 heures/semaine, huit mois de l'année avec une réduction des heures l'hiver pour arriver à un lissage de son temps de travail de 7 heures/semaine à l'année.

Questions diverses :

Le tour de table habituel n'amène aucune question.

Fait à Préneron, le 11 décembre 2019.

Le maire : Guy FAVAREL